



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 31 mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle de la Tuilerie (sans public compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et du couvre-feu)**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, JEANVOI Nicole, SCEATS Fabienne, CHOLIERE Christine, CASTILLE Sandrine et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, SAVARY Yannick, BOISSEAU William, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Monsieur ERTEL Sébastien est désigné secrétaire de séance.

Avant de débiter l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Maire rappelle que l'état d'urgence a été prorogé jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus et qu'un couvre-feu est en vigueur depuis le mardi 15 décembre 2020.

Cette dernière disposition inclut donc l'absence de public et le vote du huis-clos compte tenu des difficultés pour assurer la retransmission des débats.

Le vote à huis-clos de la séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2021

Une rectification est à apporter à ce dernier :

- Page 2/6 « ***Délibération : Affectation du résultat 2020*** » : il convient de lire que la délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'affectation du résultat 2020 *et non pour approuver cette demande de subvention.*

Compte tenu de celle-ci, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Finances »

- *Présentation du budget 2021*

Monsieur le Maire indique la démarche relative au premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité :

- Présentation de celui-ci,
- Vote des taux de taxes locales,
- Approbation du B.P.

Puis, il présente celui-ci par sections, opérations, chapitres et articles afin que chacun puisse bien s'imprégner de celui-ci ; notamment du fait, il s'agit d'un premier exercice budgétaire pour certains.

En conséquence, Monsieur le Maire apporte les explications nécessaires à sa compréhension et répond aux interrogations de chacun sur le sujet.

Chaque section devant être présentée en équilibre (les opérations de recettes égalant celles des dépenses).

- *Délibération : Vote des différents taux de taxes au titre de l'exercice 2021*

Monsieur le Maire expose la réforme de la taxe d'habitation et les nouvelles modalités de calcul des ressources communales.

Puis, il propose au conseil municipal d'approuver les taux pour ce nouvel exercice sans aucune augmentation.

| TAUX 2020 | | TAUX 2021 |
|---|---------|--|
| Taxe foncière communale sur les propriétés bâties | 15.49 % | Nouveau taux communal de référence (suite à la suppression de la Taxe d'Habitation*) 31.97 % (soit 15.49 % + 16.48 %) |
| Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties | 16.48 % | |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 37.89 % | 37.89% |

*La Taxe d'habitation concerne encore les résidences secondaires, les locaux vacants et les locaux concernés par la fin de la réforme TH jusqu'en 2023.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour approuver les taux tels que définis ci-dessus (n°2021-03-D13).

- *Délibération : Approbation du Budget Prévisionnel 2021*

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 au niveau du chapitre en fonctionnement, du chapitre avec opération en investissement et à l'équilibre comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 009 697.00 €,
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 753 814.72 €.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ce dernier (n° 2021-02-D14).

Pour conclure, suite à la récente panne du tracteur des services techniques, Monsieur le Maire précise que celui-ci sera impacté ultérieurement par le renouvellement de cet équipement (en attente de l'estimation de cette future acquisition).

B- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY informe les membres présents que :

- L'intervention de Monsieur le Président de la République ce soir augure de nouvelles restrictions.
- Le protocole sanitaire a évolué depuis le 24 mars (version 11 avec un renforcement des mesures barrières) : notamment le port du masque de catégorie 1 ou chirurgical de type II obligatoire pour les élèves en élémentaire ainsi que le personnel.
- Il est rappelé que l'ARS et seul l'ARS décide de la fermeture de la classe.
- Aucun cas positif au COVID-19 n'a été détecté au sein de l'établissement.
- Le conseil d'école du 16 mars dernier a eu lieu en distanciel : la fermeture d'une classe élémentaire a été évoquée (effectifs pour la rentrée 2021 : 87 élèves inscrits)

- La fermeture d'une classe vient d'être confirmée par le D.A.S.E.N. (faute d'effectifs pour la prochaine rentrée scolaire 2021 / 2022) et ce malgré l'audience obtenue auprès de celui-ci en date du 22 mars 2021 en présence de Monsieur le Maire, Madame ANGUILE (Directrice) et Monsieur COLLIN (Parent élu).
- Monsieur PEYROUS libère son poste pour la prochaine rentrée scolaire.
- Les inscriptions pour la rentrée 2021 / 2022 : les documents sont disponibles à la mairie à partir de cette semaine pour les nouveaux arrivants (pour les élèves de l'école, tous les documents leurs seront distribués à partir du 17 mai).
- Le projet « Label Ecole Numérique » va être mis en œuvre d'ici la fin août.
- Plan de relance numérique 2021 : l'inscription est faite pour un projet d'équipement de deux tableaux numériques ainsi qu'un logiciel ENT.

- *Délibération : « Label Ecole Numérique »*

En ce qui concerne ce projet, suite à la réunion de la commission, cette dernière a émis un avis quant au choix de l'entreprise pour assurer ces travaux (la mieux-disante) :

- MOTIV'SOLUTIONS : 9 588.90 € H.T.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette désignation (n° 2021-02-D15).

C- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD fait un point quant à la campagne de vaccination en cours (toutes les personnes âgées volontaires de plus de 75 ans sont vaccinées à ce jour).

Monsieur le Maire remercie notamment Madame SIARD pour son engagement sur le sujet.

Madame SIARD, quant à elle, remercie Madame SCEATS pour l'aide apportée sur ce dossier.

D- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE indique que :

- ANIMATIONS : un spectacle de fin d'année est envisagé autour d'un conte de Noël avec des illuminations projetées (selon le contexte sanitaire), ainsi qu'une exposition d'art contemporain via un partenariat avec B2X (projet en cours d'étude pour faisabilité).
- CHARTE FLEURISSEMENT : une charte sera établie d'ici la fin de l'année (en lien avec l'acquisition de sculptures déjà créées ou à façonner selon un thème à définir)
- SHOT : le concours est relancé pour cette année.

- *Délibération : Subventions aux associations pour 2021*

En sa qualité de Président du T.C.C., Monsieur ANTIGNY ne souhaite pas participer au vote.

Suite à la réunion de la commission, cette dernière a émis des propositions quant aux divers montants alloués aux associations pour une somme globale de 8 755.00 €.

Une délibération est prise à l'unanimité des votants pour approuver les subventions (n° 2021-02-D16).

E- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose le point suivant :

- SITE INTERNET : l'étude du cahier des charges est en cours afin de déterminer les besoins réels. Il convient notamment d'actualiser les 70 pages pour une meilleure navigation, de développer deux options (« recherches » et « lecture ») et de créer une banque d'images.

- *Délibération : Evolution du site internet*

En ce qui concerne l'actualisation du site internet de la mairie, suite à la réunion de la commission, cette dernière a émis un avis quant au choix de l'entreprise pour assurer cette dernière (la mieux-disante) :

- IMAGIDEE : 1 820.00 € H.T.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette désignation (n° 2021-02-D17).

F- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que

- La commission s'est réunie le 27 février dernier.

- *Délibération : Aire de jeux et agrès complémentaire*

Suite à la réunion de la commission, cette dernière a émis un avis quant au choix de l'entreprise pour assurer ce projet (la mieux-disante) :

- SITE EQUIP : 35 328.60 € H.T.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette désignation (n° 2021-02-D18).

Elle indique notamment que les agrès commandés précédemment sont installés.

- *Délibération : Programmation des travaux de voirie pour la mise en accessibilité de la future aire de jeux*

Suite au dépôt de demande de subvention D.E.T.R., la D.D.T. souhaite la programmation des travaux et leur prise en compte dans le P.A.V.E.

Monsieur le Maire précise que cette démarche vise notamment à compléter notre dossier de demande de subvention.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette démarche (n° 2021-02-D19).

- *Délibération : Renouvellement des jardinières de la rue du Val de l'Indre*

Suite à la réunion de la commission, cette dernière a émis un avis quant au choix de l'entreprise pour assurer ce projet (la mieux-disante) :

- RONDINO : 4 527.68 € H.T.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette désignation (n° 2021-02-D20).

- *Délibération : Travaux de réhabilitation de l'épicerie « VIVECO »*

Suite à la réunion de la commission, cette dernière a émis un avis quant au choix des entreprises pour assurer les divers travaux (les mieux-disantes) :

- LAROCHE : 18 165.13 € H.T. (couverture)

- B.M.R. : 5 890.00 € H.T. (maçonnerie)

- CHABOTY : 2 673.00 € H.T. (menuiserie)

- HARTIS : 2 009.58 € H.T. (peinture)

- E.C.S. : 434.47 € H.T. (plomberie)

Soit un montant global de 29 172.18 € H.T.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ces désignations (n° 2021-02-D21).

Enfin, Madame BARRANGER mentionne que les travaux de voirie au lieu-dit « La Champeigne » seront bientôt finalisés.

G- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- LES HELAS : le permis d'aménager doit aboutir prochainement et un avis favorable devrait suivre.

- P.A.V.E. : le diagnostic vient d'être présenté ce jour en réunion (choix à déterminer ultérieurement : priorités, agenda et budget)

- P.L.U. : 3 cabinets ont été sollicités (2 réponses et un refus par manque de disponibilités) quant à la possibilité de modifier celui-ci dans l'attente du P.L.U.i (modifications mineures)

- PONTS ROMAINS : l'appel d'offres est décalé suite aux soucis de santé de l'architecte.

Celui-ci doit nous être fourni pour la semaine 14.

De plus, les services préfectoraux nous ont indiqué que le projet avait été retenu pour une subvention D.S.I.L. et que la confirmation écrite devrait nous parvenir prochainement.

- SIEIL / ENER CENTRE VAL DE LOIRE : il convient maintenant de donner suite ou non à la proposition de projet de panneaux photovoltaïques.
- VAL TOURAINE HABITAT : une réunion a lieu demain avec leurs services pour un éventuel projet sur la commune.

H- Communauté de Communes de Loches Sud Touraine

- *Délibération : Modification des statuts de la C.C.L.S.T.*

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts transmis par les services de la C.C.L.S.T. en date du 11 mars 2021 et apporte les explications nécessaires à sa compréhension.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette décision (n° 2021-02-D22).

3. Questions diverses

Adhésion à l'A.M.R. 37

Monsieur le Maire indique que nous sommes adhérents à l'A.M. du Lochois, l'A.M.I.L. et l'A.M.F. mais pas encore l'A.M.R. 37.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette structure qui représente un soutien aux communes rurales du département et dont le Président est le Maire de PERRUSSON.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal y sont favorables.

R.D. 943

Monsieur le Maire signale que le projet de rond-point est toujours d'actualité mais le Département a inscrit celui-ci sur l'exercice 2022.

La séance est clôturée à 22 h 30.

Date du prochain conseil municipal : mercredi 28 avril 2021 à 20 h 00

